

PROTCOLE SANITAIRE MJC STE-FOY-LES-LYON

ADHERENTS Saison 2020/2021

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, la MJC Sainte Foy-lès-Lyon, en adéquation avec les directives gouvernementales en matière sanitaire, a décidé de mettre en place un protocole spécifique lié aux activités dispensées au sein de ses locaux ainsi que sur les sites extérieurs. Celui-ci pourra être modulé en fonction de l'évolution de la situation au cours de cette saison 2020/21.

Nous vous demandons donc de porter une attention toute particulière au respect des nouvelles préconisations sanitaires en vigueur (port du masque, distanciation, sens de circulation, etc.).

Nous comptons particulièrement sur nos adhérents pour aider les animateurs techniciens d'activités à maintenir en ordre de bon fonctionnement collectif à l'issue de chaque séance les salles d'activités et le matériel pédagogique.



Référent Covid-19 de la MJC : Frédéric TOURET, Directeur

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Mesures de protection

Mesures d'hygiène

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque ;
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade ;
- Dotation dans chaque salle d'activité d'un distributeur de gel hydro-alcoolique ;
- Dotation dans chaque salle d'activité d'un kit de petit nettoyage courant (lingettes, spray) ;
- Dotation dans chaque salle d'activité d'une poubelle avec ouverture au pied et d'un distributeur de papier ;
- Aération régulière des salles ;
- Affichage à l'entrée de chaque salle du nombre de personnes pouvant être présentes simultanément.

MESURES SANITAIRES POUR TOUS, TOUTES ACTIVITES CONFONDUES



PORT DU MASQUE

Le port du masque est **OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES ZONES DE CIRCULATION** (couloirs, hall, accueil...) **ET SANITAIRES** pour toute personne âgée de 6 ans et plus. Cette mesure est également applicable au sein de l'activité pratiquée dès l'instant où le protocole sanitaire l'exige.



GESTES BARRIERES / ARRIVEE DANS L'ACTIVITE

Toute personne entrante dans l'enceinte de la MJC pourra se désinfecter les mains avant son arrivée dans l'activité en utilisant les distributeurs de gel hydro-alcoolique prévus à cet effet ou les sanitaires et devra respecter scrupuleusement les consignes applicables des gestes barrières affichés.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Toute personne devra obligatoirement respecter les mesures barrières et la distanciation physique d'au moins 1 mètre avec les autres dans les zones de circulation (couloirs, hall, accueil...). Pour la pratique d'activités, la distance physique de sécurité est de 1m pour les pratiques statiques et de 2m pour les pratiques dynamiques.

ACTIVITES SPORTIVES

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

SPORT DE COMBAT

Cette catégorie comprend les activités de :

Capoeira, Judo



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de l'espace dédié à l'activité (salle, Dojo...). Il est en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT** sur toute la durée de la séance.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES** lorsqu'il ne s'agira pas d'action de combat.

L'intervenant évite autant que possible les démos avec élève, mais plutôt corrige une démo faite par 2 élèves.

AUTRES SPORTS

Cette catégorie comprend les activités de :

Escalade, Natation, Randonnées



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de l'espace dédié à l'activité (Gymnase, Piscine, Rando). Il est obligatoire dans les véhicules (Rando) et lors des déplacements dans le gymnase et piscine. Il est **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT (sauf Rando)** sur toute la durée de la séance (Cf. Protocole sanitaire piscine Kubdo, gymnase Barlet et autres équipements municipaux).



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.

ACTIVITES GYM & DETENTE

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Gym Enfants, Gymnastique, GR, Souffle et mouvements, Relaxation enfant, Qi Gong, Sophrologie, Tai Chi Chuan, Yoga



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants.



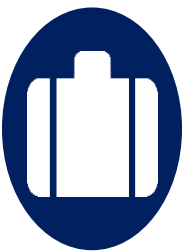
VESTIAIRE

L'accès aux vestiaires est limité. Nous incitons les adhérents à venir en tenue. Vous pourrez déposer votre sac contenant vos effets personnels dans un casier prévu à cet effet.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter les **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants **devront apporter leur propre tapis**. Le petit matériel collectif sera réduit au strict minimum et **désinfecté par l'utilisateur** avec le produit mis à disposition dans la salle d'activité. Pour les **traversins de yoga**, **apporter obligatoirement** une housse ou serviette propres.

ACTIVITES DANSES

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Eveil et initiation à la danse, Danse Jazz, Hip-Hop, Danse Country Western, Stages de danse



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter les **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



VESTIAIRE

L'accès aux vestiaires est limité. Nous incitons les adhérents à venir en tenue. Vous pourrez déposer votre sac contenant vos effets personnels dans un casier prévu à cet effet.

ARTS DE LA SCENE

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Troupes de Théâtre, Théâtre Enfants, Ados, Adultes, Cirque



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants.



DISTANCIATION PHYSIQUE

En cas d'action d'expression (Théâtre) nécessitant moins de **1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS** le port du masque est obligatoire.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel, aucun équipement ou accessoires ne seront fournis par la MJC ou l'intervenant **sauf pour le cirque**.

ATELIERS CREATIFS

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Dessin Peinture, Encadrement, Peinture sur porcelaine, Calligraphie, Aquarelle, Sculpture Modelage, Atelier d'écriture



PORT DU MASQUE

Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** pour les participants, âgés de 11 ans et plus, ainsi que l'intervenant sur toute la durée de la séance.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel. En cas d'utilisation de matériel appartenant à la MJC, il devra être **préalablement désinfecté par l'utilisateur**.

ACTIVITES MUSIQUE & CHANT

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Piano, Guitare, Batterie, Percussions africaines, Technique Vocale, Ateliers d'ensemble, Groupes de répétitions Musicales, Atelier Rap, Instruments à vent



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel. En cas d'utilisation de matériel appartenant à la MJC, il devra être **préalablement désinfecté par l'utilisateur**.

ACTIVITES LANGUES

MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :
Anglais, Allemand, Espagnol, Italien



PORT DU MASQUE

Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** pour les participants, âgés de 11 ans et plus, ainsi que l'intervenant sur toute la durée de la séance.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel, aucun équipement ou accessoires ne seront fournis par la MJC ou l'intervenant.